

DECLARATION

I hereby declare that the information provided in this document is true and correct.

DECLARATION DE LA FILIÈRE A.F.P. A CARACTÈRE DE FIDUCIARITÉ
ET DE TRANSPARENTÉ FINANCIÈRE EN VERTU DE LA LOI N° 2005-271

RELATIVE AU FONDS D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
D'ALLOCATION MULTISÉCTORIELLE

Le gérant du fonds d'investissement à capital variable d'allocation multisectorielle déclare :

DECLARATION - ENFSA

I hereby declare that the information provided in this document is true and correct.

Il est précisé que les données relatives au fonds d'investissement à capital variable d'allocation multisectorielle sont :


